

Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2018

Délibération : modification de l'indice de référence pour les indemnités des élus

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'indice de référence pour les indemnités des élus est passé de 1022 à l'« indice brut 1027 » depuis le 1^{er} janvier 2019.

Il est proposé de substituer à la référence formelle « indice brut 1027 » une référence générique « indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ». Ainsi le calcul s'applique dès aujourd'hui et « automatiquement » en cas de futures modifications de cet indice terminal sans nécessité d'une nouvelle délibération. Le Conseil accepte et décide de maintenir les taux appliqués aux élus soit pour l'exercice effectif des fonctions de Maire le taux maximal prévu par la Loi pour les communes de moins de 500 habitants, soit 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire, taux maintenu à 5,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et ce pour tous les adjoints.

Délibération : autorisation budgétaire spéciale pour des dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser le plus rapidement possible avant le vote du budget primitif de l'exercice, la dépense suivante :

3 763,49 € pour l'excédent voirie 2017 à rembourser à la Communauté de Communes Forez-Est sur l'article comptable 2041582.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes indiquées pour un montant total de 3 763.49 €.

Délibération : approbation du bail pour le logement situé 20 place des culottes courtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un bail de gré à gré a été signé entre la commune de Saint-Cyr-de-Valorges d'une part et Monsieur VALLES Mathieu d'autre part, concernant le logement situé 20 place des culottes courtes.

L'assemblée approuve le bail, étant entendu qu'il est passé à titre précaire et révocable pour une durée de six mois, commençant le 1^{er} février 2019 et se terminant le 31 juillet 2019.

Délibération : délégation au CDG42 pour la mise en concurrence des assureurs en matière d'assurance du personnel

Le Maire expose qu'il est nécessaire d'avoir une assurance pour le personnel (en cas de décès, maladie grave, accident du travail, maladie ordinaire, etc). La commune a actuellement un contrat avec l'assureur SMACL. Le Centre de Gestion propose aux communes qu'ils le souhaitent de mettre en concurrence plusieurs assureurs afin d'avoir les prix les plus avantageux. Cette procédure est gratuite, la commune devrait payer environ 2€ par agents CNRACL seulement si, à la fin de la mise en concurrence, elle décide de suivre le CDG42 et contractualiser avec l'assureur qui aura été choisi.

Après discussion l'assemblée charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes : durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2020. Régime du contrat : capitalisation.

Multiservice

Le multiservice est fermé depuis le 5 février. La commune a posté une annonce auprès de "SOS village" pour trouver des repreneurs.

Prévisions budgétaires

Il convient de commencer à prévoir les futures dépenses/recettes pour le budget 2019. Des travaux de voirie sont prévus, subventionnés en partie par le Département.

Une étude pour installer des jeux pour enfants est en cours, la commune fixe un budget d'environ 3000 €. Une clôture devra être installée. Des devis vont être demandés.

Il faudra également prévoir un montant un peu plus conséquent pour le déneigement (prestation + sel).

Des VMC sont à installer aux appartements communaux 2 et 4 chemin de Coussy.

De plus, le portillon de l'école sera remplacé.

Enfin, la Croix "Martinon" au chemin du Pont du Loup devra être restaurée. Un devis sera également demandé.

Travaux « montée du Bourg »

Une réunion « Voirie » devait avoir lieu le 8 février, elle a été reportée au 15 février 2019 à 10h où seront présents le SIEL, le Département et certains membres de la commission communale "Voirie".

Questions diverses

- Plan filière bois : mis en place par le Département, il s'agit d'une aide pour la rénovation des voiries forestières dégradées. Le Conseil Municipal ne souhaite pas déposer de dossier.

- Projet éolien : Un groupe de travail a été fondé pour créer un projet pédagogique et touristique autour des éoliennes. Des parcours de randonnée seraient créés, jonchés de panneaux pédagogiques et informatifs pour les marcheurs, familles et curieux de comprendre le fonctionnement des éoliennes et de découvrir la faune et la flore autour. Un pôle touristique serait installé à Violay avec des vidéos et maquettes pour attirer les groupes scolaires.

Ainsi, les éoliennes seraient, en plus de leurs avantages énergétique et écologique, l'occasion de développer le tourisme et l'économie par la mise en valeur du patrimoine et des commerces locaux. Ces projets sont encore en cours d'étude.

Des permanences en mairie de toutes les communes participatives seront organisées : 22 mars à Violay de 16h à 20h, 23 mars à Saint-Cyr-de-Valorges de 9h à 13h, 5 avril à Joux de 16h à 20h, 6 avril à Machézal de 16h. Une affiche sera distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants.

- Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (DECI) : un arrêté municipal devra être pris listant les points d'eau de Saint-Cyr-de-Valorges.

- Cérémonie du monument américain : elle aura lieu le 5 mai 2019 à 10h.

- Elections européennes : elles auront lieu le 26 mai (un tour seulement).

Clôture du Conseil Municipal.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 5 avril 2019, 19h00.